

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 6 OCTOBRE 2025

Le 6 octobre 2025 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 septembre 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 21

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, SIMON Emmanuel, THIBAULT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : RENAULT Alexandra (pouvoir à LECOURT Sylvie), MOGUET Françoise (pouvoir à de MIEULLE Roger)

Absents excusés : LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, CLÉMOT Dany, de RICHEMONT Xavier.

Absents : ALLARD Mickaël, DUPUIS Virginie, MARTIN Denis

Secrétaire de Séance : de MIEULLE Roger.

DCM N° 2025 – 061 UNITE DE METHANISATION DE LA SOCIETE BIOGAZ DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER – AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE TRAITEMENT ET A L'EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Préfet de la Mayenne a prescrit, par arrêté en date du 4septembre 2025, l'ouverture d'une consultation du public, du lundi 29 septembre 2025 au lundi 29 décembre 2025 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BIOGAZ du Pays de Château-Gontier, relative à l'augmentation de la capacité de traitement, portée à 219t/j et à l'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation qu'elle exploite 8, rue des Aillères à CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE.

La commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY est concernée par l'extension du plan d'épandage des boues.

Monsieur le Maire présente ce dossier. Il apporte des précisions sur les parcelles agricoles situées sur la commune qui seraient concernées par cette mise à jour du plan d'épandage des boues de cette unité de méthanisation.

Monsieur THIBAULT signale que certaines parcelles prévues pour l'épandage sur CHEMIRE SUR SARTHE sont en zone inondable.

Monsieur le Maire propose de retenir cette observation.

Après avoir entendu la présentation et les différentes observations du conseil municipal, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un AVIS
FAVORABLE à la mise à jour du plan d'épandage et attire l'attention sur le caractère
inondable de certaines parcelles.**

La présente délibération sera transmise en Préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20251006-DCM2025-061-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025